

**ECOFI OPTIM 12 MOIS
(ci-après le « FCP »)**

A Nanterre, le 7 avril 2025

Madame, Monsieur,

Nous vous informons que votre société de gestion, ECOFI Investissements (ci-après la « Société de Gestion »), a décidé de permettre à votre FCP d'avoir recours à des titres de créance subordonnés de type obligations additionnelles de premier rang (" Additional Tier 1" ou "AT1"), dits aussi « contingent convertible bonds » (« CoCos») dont le call a déjà été exercé par l'émetteur de manière irrévocable.

Il est précisé que :

- (i) Leur utilisation est limitée à 10% maximum l'actif du FCP, et que ;
- (ii) L'investissement dans des titres de dettes subordonnés ayant la nature de « contingent convertibles bonds », autre que les AT1 callés, n'est pas autorisés.

Les « Cocos » sont des titres hybrides émis par des institutions financières (banques, assurances) permettant l'absorption des pertes lorsque le capital réglementaire de ces dernières tombe en dessous d'un certain seuil défini à l'avance (ou trigger). Elles sont utilisées dans le but d'améliorer le rendement du portefeuille, mais avec un risque supplémentaire lié à leur caractère subordonné à d'autres types de dettes, et à l'activation automatique (ou au grès du régulateur de l'émetteur) de clauses pouvant engendrer la perte totale de l'investissement.

Cette modification, qui n'a pas nécessité d'agrément de la part de l'Autorité des marchés financiers entrera en vigueur le 11 avril 2025.

L'opération n'a pas pour conséquence de modifier le profil rendement/risque, ni d'augmenter les frais du FCP.

Les autres caractéristiques du FCP restent inchangées.

Éléments clés à ne pas oublier pour l'investisseur

Nous vous rappelons l'importance et la nécessité de prendre connaissance de la documentation juridique de votre FCP. Nous vous invitons, en outre, à prendre régulièrement contact avec votre conseiller afin de vous permettre d'apprécier l'opportunité de vos placements.

La documentation juridique de votre FCP, mise à jour, sera tenue à votre disposition au siège social d'ECOFI INVESTISSEMENTS ou sur son site internet.



ECOFI INVESTISSEMENTS – ENTREPRISE A MISSION

Société de gestion de portefeuille agréée par l'Autorité des Marchés sous le numéro GP97004
Société anonyme à directoire et conseil de surveillance au capital de 7 111 836 € - 999 990 369 R.C.S. Nanterre - APE 66.30Z
Identifiant unique REP Emballages Ménagers et Papiers Graphiques n° FR308133_01LYLF
12 boulevard de Pesaro – CS 10002 – 92024 Nanterre Cedex • Téléphone 33 (0) 1 44 88 39 00
www.ecofi.fr

Ces documents vous seront adressés dans un délai de huit jours ouvrés à compter du 11 avril 2025, sur simple demande auprès du service clients de la Société de Gestion dont les coordonnées figurent ci-après :

ECOFI INVESTISSEMENTS - Service Clients

12 boulevard Pesaro – CS10002 – 92024 NANTERRE CEDEX
Tél : 01 44 88 39 24 - Fax : 01 44 88 39 39

Email : contact@ecofi.fr

Nous restons à votre disposition pour toute précision et nous vous prions d'agréer, Madame, Monsieur, l'expression de nos salutations distinguées.

Alain CANDERLE

Directeur Général



ECOFI INVESTISSEMENTS – ENTREPRISE A MISSION

Société de gestion de portefeuille agréée par l'Autorité des Marchés sous le numéro GP97004
Société anonyme à directoire et conseil de surveillance au capital de 7 111 836 € - 999 990 369 R.C.S. Nanterre - APE 66.30Z
Identifiant unique REP Emballages Ménagers et Papiers Graphiques n° FR308133_01LYLF
12 boulevard de Pesaro – CS 10002 – 92024 Nanterre Cedex • Téléphone 33 (0) 1 44 88 39 00
www.ecofi.fr

